

ifce

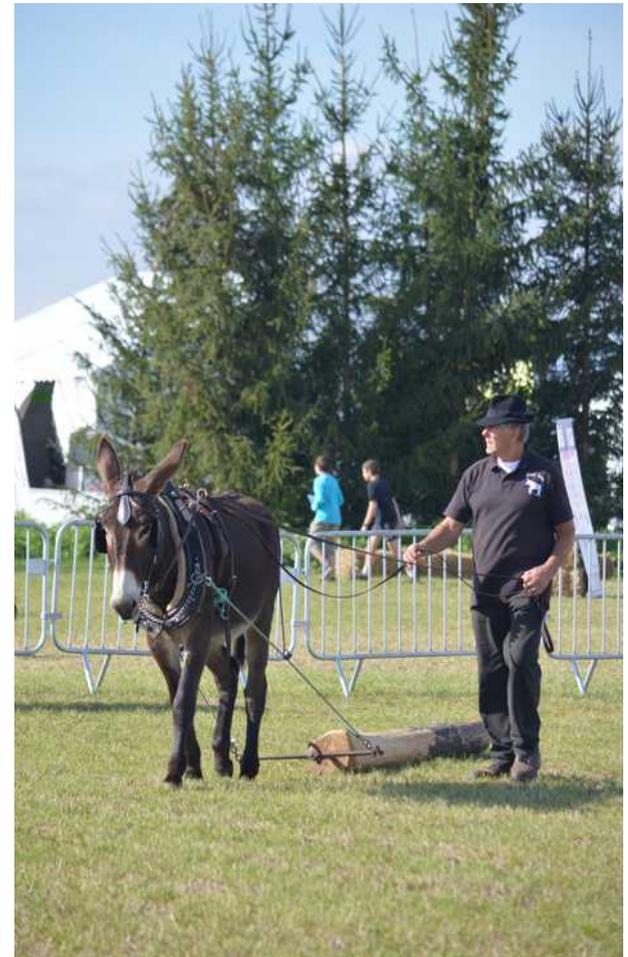
ifce
institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**

 les Haras
nationaux

 le Cadre
noir

Chazey/Ain : 30 avril 2014

Réunion commission trait



Rappel vaccinations



La vaccination contre la grippe équine est obligatoire pour participer à un rassemblement.

Pour être considéré comme vacciné contre la grippe équine, tout équidé dont la primo vaccination est **antérieure au 1er janvier 2013** doit avoir fait l'objet :

- a) D'une primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre **21 et 92 jours**;
- b) De rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.

Pour être considéré comme vacciné contre la grippe équine, tout équidé dont la primo vaccination est postérieure au 1er janvier 2013 doit avoir fait l'objet:

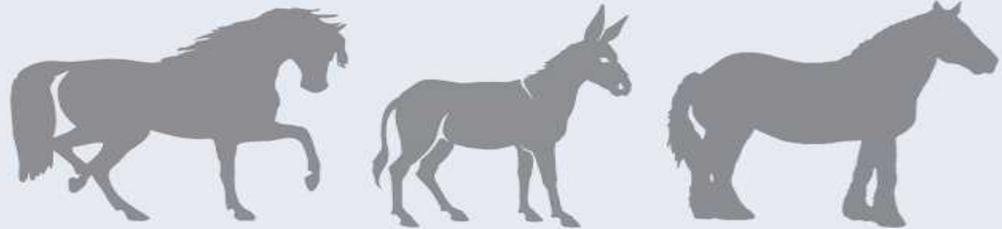
- a) D'**une primo-vaccination** constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre **21 et 92 jours**;
- b) D'**un rappel ultérieur à 5 mois**, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois
- c) D'**un rappel annuel**, tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.

Quelques rappels



SFET

Société Française des équidés de travail



- regroupe 3 fédérations :
 - France Trait
 - France Anes et Mulets
 - Fédération des chevaux de territoire
- Propose, en accord avec le MAAF, une politique globale d'encouragement et de promotion de l'élevage visant à l'amélioration des produits issus des races françaises
- Encourage la formation, la valorisation, la commercialisation des chevaux de trait, des ânes, des mulets et des équidés de territoire afin d'en favoriser la commercialisation

Le Parcours d'Excellence des jeunes Equidés de Travail = PEJE



= ensemble de concours ayant les objectifs suivants :

- *Mettre en valeur les meilleurs sujets dans un but de sélection*
- *Caractériser les reproducteurs pour en faciliter l'exploitation*
- *Inciter à la préparation des jeunes équidés afin de faciliter leur mise en marché*
- *Qualifier les aptitudes & qualités des jeunes équidés à des fins commerciales*
- *Favoriser les lieux de rencontre des acteurs de la commercialisation*
- *Contribuer à la promotion des races.*

Principe

Portage des concours par la SFET

Evoluer vers une autonomie des organisateurs de concours

Définition d'une *personne « dédiée »* aux concours au sein des structures départementales

Accompagnement de l'*ifce* possible mais facturé (convention préalable indispensable) :

- *Assistance administrative*
- *Assistance technique sur le terrain*
- *Participation aux jurys*
- *Formation des juges et experts*



Cahier des charges de l'organisateur de concours

Principales informations à retenir :

- L'organisateur demande l'**autorisation d'organiser un rassemblement** d'équidés auprès de la DDPP
- L'organisateur a souscrit une **assurance** qui le couvre pour l'organisation des concours
- L'organisateur **nomme le jury** (+ assesseurs, chef de piste, ...)
- L'organisateur prévoit un **vétérinaire sanitaire** (indispensable : identification, vaccinations, ...)
- L'organisateur **affiche les numéros utiles** : assistance médicale, maréchal-ferrant

Modification d'un concours

La création du concours est faite par la SFET, mais l'organisateur a la possibilité d'enrichir la fiche en « modifiant le concours » et en remplissant le champs « Descriptif »

- Publicité pour la buvette, la restauration...
- Possibilité de mettre une affiche en format numérisée (visible par les personnes qui viennent consulter le site), plus attractive que du texte seul
- Modification très simple

C'est au bas de cette page qu'il faudra saisir le nom des jurys (pas de liste sur le site pour 2014)



Fête du Cheval de trait **Dimanche 11 Août 2013**
Au Lycée Agricole du Pradel sur la commune de Mirabel

→ **Programme de la journée :**

- 10h00 à 11h00 : Présentation des étalons
- 10h00 à 19h00 : Démonstrations de traction animale (labour, débardage...)
- 11h00 à 17h00 : Concours d'élevage pouliches et poulinières,
- 10h00 à 19h00 : Marché paysan, expositions, animations autour de la traction animale, démonstration de maréchalerie...
- 12h00 : Repas avec les éleveurs de chevaux et buvette (sous chapiteau)
- 18h30 : Remise des prix

Organisée par l'Union des Syndicats d'Éleveurs
Renseignements : 04 75 64 60 62

ENTRÉE GRATUITE

ardèche |  | Cellerie Eperon d'Argent |  |  |  |  |  |  |  |  |  | 

Saisie des épreuves

Le concours étant créé, il convient de créer toutes les épreuves qui seront proposées sur le concours

ATTENTION : les épreuves MA et les épreuves CU ne peuvent être regroupées dans un seul concours : il faut saisir deux concours distincts

- Aller sur le concours
- Insérer les épreuves une à une (les épreuves sont proposées par le site en fonction des races saisies)

A SAVOIR : pour un concours ouvert « à tous les équidés quelle que soit leur race », il est indispensable de cocher des races pour accéder aux épreuves

Engagements papier

Privilégier les engagements en ligne sur le site SFET

Si nécessaire, édition d'un **formulaire d'engagement spécifique** à chaque concours (ne plus utiliser les modèles des années antérieures) :

Concours/Voir/Bulletin d'inscription/imprimer

- *Définir position à adopter si engagement sur ancien formulaire*
- *Définir tarif des engagements papier (= ou >)*

L'organisateur (ou son mandataire) réceptionne les engagements, les RIB et les chèques d'engagement.

L'engagement papier est saisi sur le site SFET par l'organisateur (ou son mandataire) .



Saisir les engagements papier

Se connecter avec l'identifiant organisateur

*Concours/Voir/demandes d'engagement/
saisir 1 demande d'engagement*

Remplir les champs (ils sont tous obligatoires)

- Une page engageur
(attention aux **espaces dans l'IBAN**)
- Une page équidé
- Une page épreuve

*Astuce : si l'engageur papier n'a pas de mail, mettre celui de
l'organisateur*

Valider l'engagement



Elaboration du programme

Se connecter avec l'identifiant organisateur

Aller dans : *Concours/Voir/engagés*

Vérifier un à un les engagements

- Vérifier que l'engageur n'est pas fantaisiste
- Vérifier que le cheval engagé correspond à l'épreuve
- Si tout est OK, valider le paiement (si chèque reçu) et l'engagement

Vérifier l'ordre de passage pour qu'un même engageur/meneur ne présente pas 2 chevaux à la suite (il est possible de modifier l'ordre en « glissant » les engagements)

Générer le programme en cliquant sur l'icône (un fichier .xls est créé)

IMPERATIF, MAXI 8 jours après le concours

- **Saisir les résultats** du concours sur le site, et les publier
 - Se connecter avec l'identifiant organisateur
 - Aller dans : *Concours/Voir/résultats*
 - Saisir un à un les résultats (en cliquant sur la ligne du cheval)
 - Publier les résultats quand tous les résultats sont saisis et ont été dûment vérifiés
- **Envoyer le PV du concours par courrier** signé par tous les membres du jury à la SFET (seule la signature président devrait suffire)
- Comment fait on ?



IMPERATIF, Transfert dossier complet à la SFET MAXI 30 jours après le concours

- Accessible seulement après saisie des résultats
- Joindre les factures **au nom de la SFET**
 - Se connecter avec l'identifiant organisateur
 - Aller dans : *Concours/Voir/factures*
 - Joindre autant de factures que nécessaire
 - Cet espace génère la facture de la fédération concernée et la facture de la SFET



Rappel des exigences

La SFET doit avoir reçu au plus tard 30 jours après le concours :

- les factures scannées et saisies sur le site
- Résultats saisis sur le site et publiés
- Le chèque de la facture de la fédération
- Le chèque de la facture SFET
- Le procès-verbal papier dûment signé

A défaut, le dossier ne sera **pas financé**, et le concours pourrait **ne pas être reconduit**

Besoin d'aide ?



Engagement
2014

Règlements ▾

Infos organisation ▾

Calendrier des concours ▾

Administrateur ▾

Déconnexion



SFE

Société Française des Equides de Travail

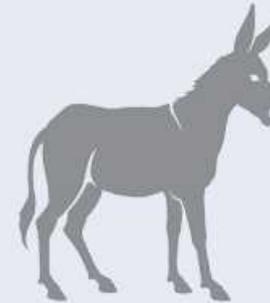
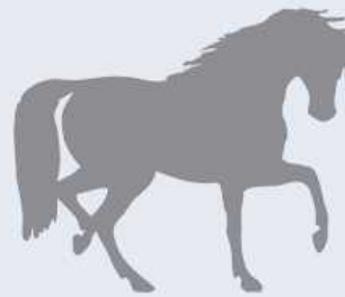
Qui fait quoi ?

Consignes pour les ADM

Informations ORG

Modalités financières

Questions fréquemment posées



INFORMATIONS ORG

Le document est téléchargeable ici : [Cahier des charges de l'organisateur](#)

L'accès aux tutoriels est là :

Ce sont des fichiers vidéos, un peu long à télécharger...

- [découvrir le site engagement](#)
- [créer des épreuves](#)
- [imprimer un formulaire d'engagement papier](#)
- [saisir un engagement](#)
- [valider une demande d'engagement](#)
- mettre en ligne les factures

Modalités financières

Engagements minimum :

- 10 € M&A
- 20 € CU
- Si internet => payés à la SFET
- Si papier ou terrain => payés à l'Organisateur (facture ou déduction SFET)

Aide SFET :

- 40 € par Equidé Eligible au Parcours (EEP) sur M&A
- 70 € par EEP sur CU

1 EPP =

- CU et M&A = 1 équidé en race pure SFET, âgé de 1 à 5 ans (jusqu'à 6 ans pour races FCT)
- M&A = reproducteur agréé (étalon 6 ans et plus engagé dans une épreuve de revue) ; poulinière/anesse jusqu'18 ans ; hongre 2 et 3 ans

Factures éligibles :

- Frais de déplacement, repas, hôtel des juges et organisateurs seulement
- Frais de personnels administratifs et techniques
- Lots dans la limite d'une enveloppe globale de 15€ par EEP
- Location de terrain
- Obstacles
- Promotion/communication du concours
- Frais de présence vétérinaire, maréchal ferrant
- Poste de secours
- Remise des prix, plaques, pot d'honneur

Modalités financières

Factures non éligibles :

- Frais de déplacement, repas, hôtel des concurrents
- Frais de buvette
- Tenue de concours, objets publicitaires
- Médicaments et vaccins

Engagements minimum :

- 10 € M&A
- 20 € CU
- Si internet => payés à la SFET
- Si papier ou terrain => payés à l'Organisateur (facture ou déduction SFET)

Aide SFET :

- 40 € par Equidé Eligible au Parcours (EEP) sur M&A
- 70 € par EEP sur CU

Rappel du calendrier 2014



Sections retenues sur concours 2014



Et pour quelle races ?

Quel appui ifce ?